### CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. POUR LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la ville ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour ces mêmes lignes subséquemment.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront reçus aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à un prix raisonnables

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement nos gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

## Pour le nord et les côtes.

**Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.**

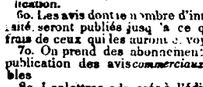

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine WM MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CERSAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes expert et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités aux soins les plus attentifs possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures du demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le dîner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

**POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.**—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont ceux ci-suit:

| *De la Nlle. Orléans,* | *Du Bayou Sara.* |
|---|---|
| Les Mardis | Les Lundis, |
| Jeudis. | Mercredis, |
| Samedis. | Vendredis. |

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage ou menus, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

POUR LITTLE ROCK, ARKANSAS, et tous les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur **REVENUE**, capitaine P. R. LOTT, prendra du fret et des passagers pour les ports ci-dessus désignés et partira samedi 28 mai, à 3 heures de l'après-midi. Pour passage, ayant de fort beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

F. JOURDAN,
No. 30, Vieille Levée

26 mai—2

**POUR LOUISVILLE**—Le steamer CHANCELLOR, capitaine Whitall, partira pour Louisville, dimanche matin, 29 mai, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

26 mai

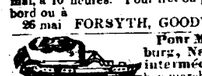

**Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et ses ports intermédiaires**—Le steamer bon marcheur IONE, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord via à vis la rue Conti ou à

BUCKNER, STANTON & Co.
rue Gravier.

24 mai—27

**POUR MOBILE**—Le beau steamer à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swift, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à

JOHN KILSHAW JR.
[21 mai]

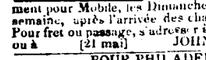

POUR PHILADELPHIE, le navire paquebot régulier EDWARD BONAFFE, capitaine Gallagher, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira le 30 mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JS. REED & Co.
rue Royale, No. 35

Le navire Edward Bonnaffé sera remorqué jusqu'à Philadelphie pour ten onter le Delaware.

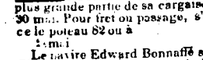

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier **CHESTER**, capt. W. Watson, fera voile positivement le 24 mai—Pour passage ou fret s'adresser à bord, ou face le paquebot, ou à

JAMES REED & Co.
No. 60, ou à
35, Royale

24 mai

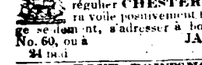

**POUR PORTSMOUTH, N. H.**—Le A.1. navire APOLLO, capitaine Grace, peut encore recevoir 150 balles de coton, pour compléter son cargaison. Pour ce tret ou passage, s'adresser à bord ou à

WM. G. HEWES & Co,
47 Camp.

20 mai

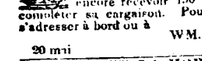

**POUR LA MOBILE**—La goëlette paquebot OREGON, capt. Mildram, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au face la rue Poydras, ou à

LINCOLN & MAYNARD,
28 & 29 Nlle. Levée.

16 mai

## Pour les Ports d'Europe.

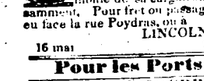

**POUR LONDRES**—Le navire HARRIET, peut encore prendre de 50 à 100 balles de coton pour compléter sa cargaison et partira immédiatement. S'adresser à

HARROD & QUARLES, 24 Douane.

10 mai

**POUR LIVERPOOL**—La barque ELEANOR, capt. Davidson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

Wm. VANCE, 17 Douane

9 mai

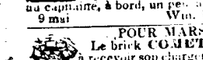

**POUR MARSEILLE.**—Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

LEGENDRE & SAMORY,
No. 47, rue Toulouse.

9 mai

## Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA, (Texas)—La goëlette paquebot JULIUS, partira régulièrement pour fret et passage, s'adresser à bord ou à

J. REED & Co.
rue Royale No. 35

25 mai

## Pour les Antilles.

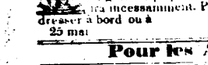

**POUR LA HAVANE.**—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre **SARAH**, recevra son chargement de 25 et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à bord ou à

R. GRONING & Co.

23 mai

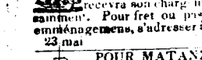

**POUR MATANZAS**—La jolie goëlette **HALCYON**, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu.—Pour balances du fret ou passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAFEYRE & Co.

7 mai

**POUR MATANZAS**—Un bâtiment du port de 8 à 900 barils, sera expédié pour ce port, s'il trouve du fret incessamment. Il est mouillé à quai et peut commencer à charger immédiatement. S'adresser à

R GRONING & Co.

5 mai

POUR St. MARC et la ville de St. Domingue, (Haïti) le beau brick fin voilier le **SENEGALAIS**, capt. Guerault, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment.—Pour la balance de son fret, ou passage, s'adresser à bord ou face la rue St. Louis, ou à

KOHN, DARON & Co. [19 avl

A FRETER OU A VENDRE—Le brick fin voilier **CORAL**, de New-York, de 187 tonneaux, tirant huit pieds d'eau lorsqu'il est chargé—Pour d'autres détails s'adresser au capitaine à bord en face de la rue St. Louis, ou à

EASTMAN & BROTHERS,
No. 30, Vieille Levée

23 mai

**A FRETER,** (on préfère un port dans la Méditerranée)—Le navire doublé et chevillé en cuivre OLIVE & ELIZA, du port d'environ 1200 barils. S'adresser à

THOMAS BARRETT & Co.

10 mai

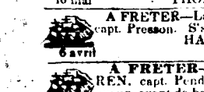

A FRETER—La jolie goël. **ONTARIO**, capt. Presson. S'adresser à

HARROD & QUARLES,
24, Douan

6 avril

**A FRETER**—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux emménagements pour passagers. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN A. PECK, 29 Bienville.

13 av

**A FRETER**—La barque anglaise A. L. VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, étant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à

R. & J. CURRELL.

10 mars—27

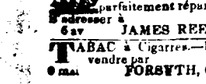

**A FRETER** (*pour un des ports du Sud*)—Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **OCTAVIA**, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à

C. WORSLEY,

**A VENDRE.**—La jolie goëlette SWIFT, construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer s'adresser à

JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

6 av

**TABAC** à Cigarres.—16 caisses, belle qualité, à vendre par

FORSYTH, GOODWIN & FORDS.

9 mai

## Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE,
Nlle Orléans, 13 Février, 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque, donnent avis que conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé, acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane," approuvé le 30 Janvier, 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures des Dimanches exceptés) à partir du 8 Mars jusqu'au 8 Juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et pul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la banque, approuvée le premier Avril, 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires des terres des E.-Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU,
J. B. LEPRETRE,
M. S. CUCULLU,
} Commissaires.

14 mai

### BANQUE DE L'UNION.

DEUX CENT SIX actions de la Compagnie de la dite banque, à vendre, en partie ou le tout. Pour plus ample information, s'adresser à JOSEPH DAVENPORT, rue de la Vieille Levée, no. 32. 16m—2

### BANQUE DE CARROLLTON.

LE comité de direction, dans sa séance du treize mai, adopta la résolution suivante:

Résolu que tout actionnaire qui paiera par anticipation une partie ou le montant total de sur le capital en actions dont il serait détenteur, aura droit sur la somme payée à un dividende en proportion de ses paiements, pourvu qu'aucun dividende ne soit accordé du reguen faveur de paiements qui n'auront pas été faits plus de trois mois avant que ledit dividende ne soit déclaré.

14 mai JOHN NICHOLSON, cassier.

### Compagnie de Navigation d'Orléans,

9 mai 1836.

Il est notifié par les présentes aux actionnaires de la compagnie de Navigation d'Orléans qu'une assemblée spéciale sera tenue dans les bureaux de la Cie. No. 180, rue du Bassin, le lundi 30 mai, à 5 heures du soir, pour y prendre en considération certaines mesures importantes qui leur seront alors soumises.

Par ordre de la cour.

11 mai SAMUEL MORGAN, Secrétaire.

COMPAGNIE DE BANQUE ET RAIL ROAD
De l'Atchafalaya, N. Orl. 7 mai 1836.

CETTE banque achète de traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.

7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

### BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain

Cette donné par les présentes que les dits paiements devront être faits aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

### Banque des Citoyens de la Louisiane,

Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Es., à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.

16 avril J. B. FERRAULT, Caissier.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction

9 avril P. BACOT—Caissier.

### Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—27

### CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.—Heures de départ des Chars pendant l'été:

De CARROLLTON.

| | | |
|---|---|---|
| Un char à cheval à 4 heures du matin. | | |
| " | à vapeur | 6 " |
| " | " | 8 " |
| " | " | 10 " |
| " | " | 12 " |
| " | à cheval à 2 heures de l'après-midi, | |
| " | " | 4 " |
| " | " | 6 " |
| " | " | 8 heures du soir, |
| " | à cheval à 10 | " |

DE LA NOUVELLE-ORLEANS :

| | | |
|---|---|---|
| Un char à vapeur à 7 heures du matin. | | |
| " | " | 9 " |
| " | " | 11 " |
| " | " | 1 heure de l'après-midi |
| " | " | 3 " |
| " | " | 5 " |
| " | " | 7 " |
| " | " | 9 du soir. |

Les chars de la rue Jackson partent de Lafayette à 5 heures, à demie, et de la rue du Canal à 6 heures, faisant un voyage chaque heure jusqu'à 10 heures du matin. l'heure à laquelle ils commenceront à courir toutes les demi-heures jusqu'à 10 heures du matin.

Le même arrangement est observé pour les chars de la rue de la Course.

Nlle-Orléans, 15 avril 1836.

22 avril L. F. GENERES.

**MAISON A VENDRE**—Le soussigné offre en vente sa maison no. 78, rue Royale. Cette maison réunit toutes les commodités que peut désirer une famille habituée à l'aisance et est en bon état. Le soussigné voudrait aussi disposer de son ameublement et d'une mulâtresse, esclave, âgée d'environ 25 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet sous tous les rapports.

S'adresser au no. 13, rue de Chartres.

17 mai—10 CHS. GARDINER.

**A LOUER**—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à

16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

**A LOUER**—La maison élégante à 3 étages, dernièrement habitée par feu Mme. Eliza Baldwin, sise à l'encoigure des rues Casteudelet et Levin. Ladite maison et ses dépendances sont entièrement neuves, bien finies, commodes et parfaitement convenables pour une famille nombreuse. S'adresser à

13 av HENRY CARLETON.

**A LOUER**—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mars—27 A. RASCH, 75 Chartres.

**EGAREE ou VOLEE** de l'écurie sur le railroad Pontchartrain, une Jument dun, âgée de cinq ans, la crinière et la queue blanches. Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera ladite jument à MM. Welsh & Lyall, couvreurs, rue des Remparts. 28 mai—6

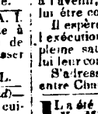

**PERDU**—Echappé de chez M. Guienné dans le faubourg d'en bas, (vers le 10 avril dernier) un Poney rouge, haut de 13 à 14 mains, à longue queue, longue crinière et ayant une marque sur la hanche. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera à

G. DORSEY,
38 Nouvelle Levée

3 mai—27

**AVIS.**—Le public est prévenu que l'avis publié dans le *Bulletin* et l'*Abeille* du 11 et du 14 mai 1836 par Mr. Louis de Feriet, relatif à une terre située sur le côté Est de la baie de Mobile et choisie pour y fonder la nouvelle ville d'Alabama, a été publié sans aucun droit ou autorité.

Mr. de Feriet avait dès le 20 janvier 1818, vendu la totalité de cette terre. Pour en trouver la preuve satisfaisante et concluante, le public peut consulter les dossiers du notariat de feu Nsus. Broutin, notaire en cette ville, lesquels dossiers sont en ce moment entre les mains de William Christy en cette ville. On trouvera, en date du 28 juillet 1817, une procuration signée par M. de Feriet, nommant pour son fondé de pouvoir Mr. Dominque Sales, de la Mobile. En compulsant les registres et dossiers de la Cour de Comté, dans et pour le comté de Mobile, on y trouvera l'acte de vente de Mr. Sales, passé en vertu de la dite procuration au profit de Mr. Arthur L. Simms, et qui a privé Mr. L. de Feriet de tout titre de propriété, droit ou prétention à la dite terre.

Les administrateurs de la ville d'Alabama

26 mai—2

**AVIS.**—La compagnie du rail-road de la Nouvelle-Orléans et Nashville, demande à louer un certain nombre d'esclaves qui seront employés jusqu'à l'automne prochain dans les pinières. Les gages seront de $20 à $25 par mois et défrayés. Les dits esclaves seront placés sous la surveillance d'un commandeur expérimenté. La salubrité bien connue du pays engagera sans doute les propriétaires qui desirent louer leurs esclaves, à s'adresser à

R. S. SMITH,
7 mai—2m ans les bureaux de la compagnie.

**PERDU**—Hier dans la matinée quatre billets à ordre, chacun de la somme de quarante piastres, deux tirés par P. H. Hazeur, à l'ordre de M. Louis Gouvion et endossés par lui, et paraphés *ne varietur* par J. Cuvillier, not. pub. datés le 21 novembre 1835, payables l'un à six mois de date et l'autre à dix huit mois, et deux autres billets, de même date et aussi paraphés comme ci-dessus, tirés par N. Favageau, à l'ordre de Nelson Desbrosses et endossés par lui, payables l'un à douze mois, et l'autre à dix huit mois de date. Une récompense honnête sera payée à quiconque les rapportera chez M. Joseph Cuvillier, not. pub rue Royale; le paiement en ayant été arrêté, l'on est prévenu de ne pas les négocier. 21 av—27

AGENCE—Le soussigné, de nouveau fixé à la Nouvelle Orléans, donne avis qu'il se chargera à l'avenir, en qualité d'agent, des affaires qui pourront lui être confiées.

Il espère par l'attention soutenue qu'il portera dans l'exécution des mandats qu'il pourra recevoir, donner pleine satisfaction aux personnes qui placeront en lui leur confiance. F. LAVILLE,

S'adresser au comptoir d'Hypolite Bulot, rue Conti entre Chartres et Royale. 28 av—1m

IL a été conduit par la garde-ville à l'écurie de Mme. Ve. Millet, rue St. Louis et Bourbon, les chevaux suivants, savoir:

Le 21 courant, un étalon izabelle de 7 à 8 ans, pieds et front blancs, avec selle et bride en mauvais état.

Le 22, un petit cheval noir, front et 2 pieds de derrière blancs et un ½ la culase du montoire

Le 23 ou 24, un petit cheval bai à tout crin, sans marque apparente, de 6 à 7 ans, les 4 pieds noirs.

Si les dits chevaux ne sont pas réclamés et les frais payés, ils seront vendus par M. P. A. Guibert, conformément aux ordonnances de police, &c.

25 mai—10 J. PENAS.

### ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Plaquemines—Succession de Delphin Villeré.

En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Plaquemines, rendu le 4 Mai courant, dans l'affaire de Hugues Lavergne contre les héritiers de Delphin Villeré et contre Jules Villeré, pour le partage des propriétés qu'il possède en commun avec les défendeurs.

Il sera vendu par le juge soussigné, vendredi le 10 de juin 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Delphin Villeré, conjointement avec Gabriel Villeré, Jules Villeré, Marie Adèle Villeré épouse de Hugues Lavergne, et Eulalie Léocadie Villeré, épouse de Jean Baptiste Lanusse, savoir:

1. Une habitation établie en sucrerie, située au Détour des Anglais dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ 12 milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant vingt neuf arpens et vingt huit toises de face sur quarante arpens de profondeur, ensemble avec les édifices, instrumens aratoires et autres objets qui y sont attachés.

Et quarante sept esclaves nommés:

Cyrus âgé d'environ 34 ans; Ely, Louis 34; Anthony, 34; Stephen 30; Addison 29; Little Stephen 24; Nelson 24; William 26; Richmond 34; Dick 47; Old Jacob 31; York 29; Jacob 24; Bob 24; Gaye 21; Black Henry 34; Little Loui 20; Yellow-Louis 20. Little Sam; Natt 44; Yellow William 22; Vincent 41; Richard 30; Billy 29; Patrick 26; Jack 31; Joe 34; Judith alias July 51; Nancy 24; Marthe 21, avec un enfant de huit mois; Sally 31; True Love,—vingt quatre, avec son enfant Etienne âgé de cinq ans. Rachel, trente six, avec ses deux enfans Polly âgé de neuf ans et Jack de 5 ans; Lydia 19; Jeanne 24; Diana 19, avec son enfant âgé de 4 mois; Iris 22, avec son enfant Tom âgé de 10 mois; Polly 39; Wright, orphelin âgé de deux ans; Washington, orphelin âgé de trois ans, et Davis, orphelin âgé de douze mois.

Les animaux et onze chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses qui s'y trouvent, les animaux, les chevaux et les quarante sept esclaves seront vendus en un seul lot, payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

2. Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St. Bernard, à environ 7 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, connue sous le nom d'habitation Conseil et composée de plusieurs morceaux de terre ainsi qu'il est ci-après décrit, savoir:

1. Un morceau de terre mesurant 6 arpens de face au fleuve avec la profondeur qu'il peut y avoir, borné à la limite inférieure et supérieure par deux morceaux de terre appartenant autrefois à la société de Jacques et Gabriel Villeré.

2. Un morceau de terre mesurant sept arpens et un quart plus ou moins de face au fleuve et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Borgne, borné à la ligne inférieure par l'habitation appartenant maintenant à veuve Cucullu et autrefois à Jumonville de Villiers et à la ligne supérieure par le morceau de terre ci-dessus décrit.

3. Un morceau de terre mesurant 6 arpens moins 8 pds de face au fleuve Mississipi avec toute la profondeur qu'il peut avoir, borné à la ligne inférieure par le morceau de terre ci-dessus premièrement décrit, et la ligne supérieure par l'habitation appartenant à feu Pierre Lacuelle et autrefois à Jumonville de Villiers et à la ligne supérieure par le morceau de terre ci-dessus décrit.

Ensemble avec les améliorations, bâtisses, instrumens aratoires et quelques objets de ménage qui s'y trouvent.

Et avec quarante huit esclaves nommés, savoir:

Denis âgé de 35 ans; Petit Isaac 35; Mars 29; William 32; Isaac 28; Gros Isaac 33; Gros César 35; Grand César 48; Grande 34; Juanin 30; Jean 40; John 38; Jean Baptiste 35; Lubin 40; Louis 32; Berry 41; Noël Congo 50; Scipion 30; Brooks 31; James 23; Spencer 35; Joe 35; Williamson, trente cinq; Ned; trente cinq; Butler 35; Tom 20; Nelson, vingt neuf; George 29; Sam 25; Achille 55; Richard 35; Camille 32; Fanny 33; Guiny 38; Eliza 35; Melite 15; Nancy 34; Aguy 29; Maria 24; Fanny 21; Matilda 22; Mary 24; Felicie 24; Catherine 34; Elsy 25; Sophie 22; Becky 32.

Les animaux et vingt chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses, animaux, chevaux et les quarante huit esclaves seront vendus en un seul lot payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

4. Vingt esclaves nommés: Noël âgé de 49 ans; Brigide 47; Prim 32; Peter 30; Charles 26; Rosalie 50; Martin 28, avec ses deux enfans Marie Claire de 6 ans et Charles de 15 mois; Eléonore 18; Pauline 14; Nancy 35, avec ses deux enfans Célestine, 10, et Gustave 6 ans; Martha 25, avec ses quatre enfans, Azéma de 4 ans, Eugène de 3 ans; Dorsino âgé de deux ans; et un enfant âgé d'un mois; Catherine 22 ans.

Lesdits esclaves seront vendus par tête ou par famille à un an de crédit.

5. Un terrain situé au faubourg Washington, à l'encoignure de la rue d'Enghien, ayant, mesure française 64 pieds de face au fleuve sur environ 200 pieds de profondeur.

6. Un terrain situé derrière le terrain ci dessus décrit ayant environ 67 pieds de face à la rue Victoire, 61 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Joseph Pilié, 62 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété faisant face au fleuve, et 39 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la réserve faite par Bernard Marigny sur la rue d'Enghien.

Un terrain situé dans le faubourg Washington, ayant environ 67 pieds de face à la rue Victoire, 74 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de J. Pilié, 60 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mde. Lavergne, et 95 pieds sur la ligne qui le sépare de la réserve de B. Marigny.

8. Un terrain situé au faubourg Annonciation et désigné par le numéro trois sur un plan dudit faubourg, annexé à un acte passé le 23 mai 1814 devant Michel de Armas, et ayant 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur.

Lesdits lots de terre seront vendus à un et deux ans de terme.

9. Trente actions de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Huit cent soixante quinze actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, cinq actions de la compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche. Lesdites actions seront vendues au comptant.

Les acquéreurs des propriétés ci-dessus décrites et des esclaves seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction de M. Gabriel Villeré et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'il soit payé.

Les propriétés et les esclaves seront aux risques des acquéreurs du jour de l'adjudication, et ne seront livrés qu'après que les conditions de la dite adjudication auront été remplies.

Paroisse Plaquemines ce 5 mai 1836.

G. LEONARD, juge.

N.B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

### ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Plaquemines—Succession de Delphin Villeré—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Plaquemines, rendu le 29 avril dernier, il sera vendu par le juge soussigné, vendredi le 10 juin 1836, à midi, à la bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après nommés, appartenant à la succession de Delphin Villeré, savoir:

Suzanne, âgée de 31 ans,
Fanie, âgée de 23 ans, avec son enfant,
Zoé, âgée d'environ 5 ans.

Conditions—Un an de crédit en billets endossés à la satisfaction de Mr. Gabriel Villeré et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement; et tout billet qui ne sera pas ponctuellement payé à son échéance portera intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'il soit payé.

Les esclaves seront aux risques des acquéreurs du jour de l'adjudication, et ne seront livrés qu'après que les conditions de la dite adjudication auront été remplies.

Paroisse de Plaquemines, ce 7 mai 1836.

G. LEONARD, juge.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

A VENDRE—Une négresse créole, âgée d'environ 24 ans, parlant français et anglais, bonne domestique de maisonnet très fidèle, bonne blanchisseuse et repasseuse. On peut la voir, en s'adressant au no. 136, rue Gravier. Conditions, comptant. 14 mai—27

SAINDOUX—250 barillets, 1ère qualité, à vendre par 12 mai J. LANDIS, 14 rue Peydras.

## PROCLAMATION

PAR

EDWARD D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la loi requiert que les Représentants de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis par la vingt cinquième Congrès, qui doivent rester en fonctions pendant deux ans à partir du trois de mars mil huit cent trente sept, soient élus le premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, savoir:

Un représentant au 25ème Congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composés des comtés d'Orléans, des Allemands, d'Acadie et de Lafayette.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le premier district congressionnel, composés des comtés d'Iberville, de la Pointe Coupée et de Félicians.

Un représentant au 25ème congrès, qui doit être choisi dans le troisième district congressionnel, composé des comtés des Attakapas, des Opélousas, de Rapides, des Natchitoches, de Ouachita et de Carmendia.

Et attendu que la loi porte qu'aucun des dits fonctionnés, il sera élu un sénateur pour les fonctions devront durer quatre ans, savoir:

Un sénateur pour le comté d'Acadie.
Un sénateur pour le comté des Opélousas.
Un sénateur pour le comté des Rapides
Un sénateur pour le comté de Concordia.
Un sénateur pour le district comprenant les paroisses de Ste. Hélène, de St. Tammany, de Washington et de Livingston.
Un sénateur pour le premier district du comté d'Orléans.
Un sénateur pour le troisième district du comté d'Orléans.

Et attendu que la loi porte aussi que le dit premier lundi de juillet prochain et les deux jours suivans, cinquante représentans à l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane, seront élus et choisis pour le terme de deux ans, dans tout l'Etat, de la manière suivante savoir:

Un représentant pour la paroisse de Plaquemine.
Un représentant pour la paroisse de St. Bernard.
Sept représentans pour la paroisse d'Orléans.
Un représentant pour la paroisse de Jefferson
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse St. Jean Baptiste
Deux représentans pour la paroisse St. Jacques
Un représentant pour la paroisse de l'Assomption.
Deux représentans pour la paroisse de l'Ascension.
Trois représentans pour la paroisse de Lafourche Interieure.
Un représentant pour la paroisse de Terrebonne.
Un représentant pour la paroisse de Ouest Baton Rouge.
Un représentant pour la paroisse et le comté de la Pointe Coupée.
Un représentant pour la paroisse de Concordia e Carroll.
Deux représentans pour la paroisse et le comté des Natchitoches.
Un représentant pour la paroisse de Catahoula.
Deux représentans pour la paroisse des Rapides.
Un représentant pour la paroisse des Avoyelles.
Trois représentans pour la paroisse de St. Landry.
Deux représentans pour la paroisse de Lafayette.
Un représentant pour la paroisse d'Iberville.
Un représentant pour la paroisse de St. Martin.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Marie.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Baton-Rouge.
Un représentant pour la paroisse de Claiborne.
Un représentant pour la paroisse de Ouachita.
Deux représentans pour la paroisse d'Est Félicians
Un représentant pour la paroisse de Washington.
Un représentant pour la paroisse de Ste. Hélène.
Un représentant pour la paroisse de Livingston.
Un représentant pour la paroisse de St. Tammany.

En conséquence, j'ai jugé à propos de lancer cette proclamation, afin de donner aux électeurs, dans toute l'étendue de l'Etat, avis des susdites élections, ordonnant à tous juges de paroisses, shérifs et autres fonctionnaires que cette élection, de celles des différentes sections au susdit, dans leurs paroisses districts et comtés respectifs, de les faire diriger, et d'en faire des retours, de la manière et dans le délai voulus par la loi.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce deuxième jour de mai, mil huit cent trente six, et dans la soixième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE, Sec. d'Etat

E. D. WHITE,

## Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—*Andrew M'Coy contre ses créanciers*—Attendu qu'Andrew M'Coy, débiteur insolvable, a, en vertu d'un acte pour venir au secours des débiteurs insolvables, cédé ses effets en prison, et afin d'obtenir le bénéfice du dit acte, enregistré sa pétition à la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane; avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par les présentes cités d'avoir à comparaître en pleine cour, le mercredi huit de juin prochain, à 10 heures du matin, pour dire les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire ne serait pas accordée, et qu'il ne serait pas déchargé de son emprisonnement. James McKinney est nommé pour représenter les créanciers absens.

Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la Cour susdite, ce 18ème jour de mai de l'année de N. S. mil huit cent trente-six.

20 mai—8,2ps P. LE BLANC, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—C